50e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 27 6 JUILLET 1933

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

SOMMAIRE

§ I. — Ordre social et Action catholique. — 1. De quoi s'agit-il ? — 2. Origines historiques du Libéralisme. — 3. Le Libéralisme et la Morale. — 4. La doctrine catholique et le Libéralisme. — 5. Vers la libération par l'Action catholique.

§ II. — Bibliographie. — Semaines Sociales de France. 24e Session : Lille 1932. *Le désordre de l'Economie internationale et la pensée chrétienne.*

§ I. — Ordre social et Action catholique

1. — *De quoi s'agit il ?*

Plusieurs fois déjà, en ces Chroniques d'*Apostolat social,* il nous est arrivé de parler d'*Action catholique*. En bonne logique, il eût fallu commencer par le commencement : mettre en rapport deux termes qui, s'ils ne sont pas absolument nouveaux, n'ont cependant pas encore acquis la consécration du temps, et restent pour beaucoup enveloppés d'un halo de mystère. Faut-il nous excuser de l'omission ? Peut-être, en fin de compte, aura-t-elle servi à quelque chose si, ayant intrigué quelques lecteurs, elle a par le fait même éveillé des curiosités auxquelles il est bien temps de répondre.

« Il ne sert à rien de discuter, a écrit Newman, l'essentiel c'est de définir. » Et il faudrait avoir bien peu l'expérience de la vie pour contester la sagesse de cette réflexion. Donc, d'abord, entendons-nous bien.

Une première confusion à éviter, c'est celle de l'*ordre social* avec ce qu'on appelle l'*ordre établi*. Confusion qui fut un temps courante, au moins chez nous, par suite d'un concours de circonstances sur lesquelles nous ne reviendrons pas [1], confusion génératrice de bien des fautes et de bien des déboires. Pourtant il n'est pas un catholique digne de ce nom qui puisse faire difficulté de souscrire à ce jugement que nous avons déjà eu l'occasion de citer : « L'ordre établi n'est jamais pour le chrétien qu'un état provisoire en travail d'amélioration, livré au levain pacifique de la charité. Il est un palier en vue d'un ordre nouveau à établir. » Entre statisme et dynamisme, — si tant est qu'il faille opposer les deux, -- l'Eglise a fait son choix. Elle répudiera toujours la violence ; mais elle est un ferment ; le Christ le lui a dit, elle ne l'oubliera jamais. Et, bien sûr, le monde ne sera jamais parfait. La meilleure organisation sociale laissera toujours subsister bien des misères, et il n'est pas à craindre que la charité se trouve jamais sans emploi. Pourtant il y a un minimum d'adaptation aux exigences du Bien Commun audessous duquel l'*ordre établi* ne mérite plus le nom d'*ordre social ;* et que ce point soit dépassé, c'est ce dont il n'est plus permis de douter en face d'une situation dont le Saint Père n'a pas craint de dire : « Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle [2]. » Qui donc oserait prétendre qu'un pape ait pu écrire à la légère de tels mots dans une encyclique ? Mais aussi bien, les événements eux-mêmes ne parlent-ils pas encore plus haut ? Pour le dire en passant, nous avons ici l'explication toute naturelle d'un fait dont quelques-uns ont paru se scandaliser : on trouve dans les encycliques de Léon XIII, de Pie XI, des phrases qui font penser à d autres qu'on peut lire sous la plume d'adversaires déclarés de l'Eglise. Ce n'est pas, comme a osé l'écrire un pauvre pamphlétaire que nous n'aurons pas l'étourderie de prendre au sérieux, que le Pape soit devenu socialiste et même franc-maçon. Beaucoup plus simplement : tout en se réservant de marquer elle-même les étroites limites de l'accord, ainsi que de rappeler les divergences profondes, tant dans les doctrines que dans les programmes, l'Eglise a la loyauté de reconnaître ce qui est. Personne ne peut attendre d'elle une complaisance en laquelle immanquablement l'histoire dénoncerait un jour une véritable complicité.

« La critique est aisée,... ripostera peut-être un *businessman*. Mais au lieu de multiplier les réquisitoires, on ferait mieux de proposer des remèdes. Car enfin c'est beau, les principes ; mais la réalité ce sont les faits, qu'on trouve dans la vie et non pas dans les livres, ni même dans les encycliques. » — A quoi la réponse est facile. Qui donc songe à nier l'importance des faits ? Pas l'Eglise, en tout cas, ni les catholiques sociaux qui s'appliquent à suivre ses enseignements. N'est-ce pas l'un de ceux-ci et non des moindres, Mgr Bruno de Solages, qui rappelait récemment le mot d'Euripide : « On ne discute pas avec les faits, cela ne leur fait rien » ? Ils savent que les questions sociales ont deux aspects, distincts, certes, mais absolu-

[1] Cf. *Ami* du 5 janvier, p. 11 et s.

[2] *Quadragesimo Anno.*

ment indivisibles : doctrinal et technique. Et ils ont bien le droit de dire que si les économistes avaient mis à s'enquérir des exigences imprescriptibles de la nature humaine autant de soin qu'eux-mêmes à s'informer des données scientifiques quelles qu'elles soient, l'entente serait faite depuis longtemps pour le bien de la société. Car enfin, jamais, que nous sachions, aucun sociologue chrétien n'a pensé qu'il serait possible de remédier à la crise économique rien qu'avec l'Evangile et la *Somme,* tandis que les *businessmen* d'outre-Atlantique nous proposent très sérieusement d'instaurer une *technocratie* où le moins perspicace flaire aussitôt l'apothéose du matérialisme : New-York n'est pas si loin qu'il semble de Moscou. Rome s'écarte autant des deux. On sait avec quel soin se poursuivirent les travaux d'information préparatoires de *Rerum Novarum* et de *Quadragesimo Anno.* Mais l'Eglise a, — certains murmurent : la faiblesse de croire, — nous disons, nous : la sagesse de maintenir que la liberté a été donnée à l'homme pour lui permettre d'agir sur les faits. Et sans doute, il ne sera jamais le maître absolu des forces naturelles : *Natura non nisi parendo vincitur.* Encore ses victoires ne serontelles jamais que précaires et souvent chèrement achetées. Pourtant, c'est à soumettre la matière à l'empire de l'esprit qu'il doit mettre sa gloire. « L'homme n'est qu'un roseau le plus faible de la nature : mais c'est un roseau pensant. » Qu'on ne s'étonne donc pas si l'Eglise réprouve comme une véritable monstruosité la prétention d'organiser un domaine *quelconque* de l'activité humaine sans aucun égard aux requêtes de la morale et par suite à ses directions. « Il y a là une espèce de modernisme moral, juridique et social, condamné aussi formellement que le modernisme dogmatique [3]. » Car, à l'encontre de ce que pensent ou paraissent du moins penser certains, « il n'y a pas que la dogmatique ou les sacrements dans la vie religieuse. Il y a la vie morale, celle qui conditionne notre vie de tous les jours, celle qui dirige, par nos consciences, toutes nos relations quelles qu'elles soient. Rien ne lui échappe dans nos existences, ni le commerce, ni l'industrie, ni la politique, ni la finance elle-même. Elle atteint la vie individuelle, la vie familiale, la vie nationale, et demain plus qu'hier la vie internationale elle-même [4]. » C'est justement cela qu'il faut entendre par l'*action catholique,* le second des deux termes que nous devons ici mettre en rapport. Et c'est aussi exactement cela, prenons-y garde, qu'on trouve au fond des résistances que rencontre aujourd'hui l'Eglise dans les consignes qu'elle doit donner à ses fils.

Soyons justes. Des maladresses ont été commises : c'était inévitable, l'homme étant ce qu'il est. Les directives romaines n'ont pas toujours été présentées, par des apologistes maladroits, sous le biais qui les eût rendues le plus aisément acceptables, et il ne serait pas nécessaire de remonter bien haut dans l'histoire pour trouver des exemples d'alliages malheureux ou d'alliances pour le moins inopportunes. Mais il faut avoir aussi le courage de reconnaître encore autre chose. En face des jacobins statolâtres [5], le vieux gallicanisme peut encore revendiquer pour ses héritiers légitimes certains catholiques à l'indépendance démesurément ombrageuse, et de ce côté-là aussi alliages comme alliances laissent parfois beaucoup à désirer. L'archevêque de Paris écrivant les lignes que nous avons rappelées savait certainement ce qu'il disait.

Est-il à souhaiter que sur tous les terrains les catholiques se groupent entre eux seuls, ou bien n'est-il pas préférable qu'unis pour la défense de leurs droits et la réalisation des tâches multiples offertes à leur activité de fidèles, ils gardent sur d'autres terrains, en politique par exemple, une légitime liberté ? « *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas* » : c'est certainement la seule règle qu'on puisse donner aujourd'hui, et bien osé serait celui qui se risquerait à vaticiner pour demain. Pourtant dès aujourd'hui l'Eglise estime qu'il y a mieux à faire qu'on ne faisait hier. Si l'*Action catholique* rencontre dans son organisation certaines difficultés que chacun sait, cela tient à ce qu'elle demande des sacrifices auxquels on n'était pas accoutumé, auxquels on n'est pas encore prêt, qu'il s'agisse d'idées plus chères que justes à réformer ou de liens plus forts que légitimes à dénouer. Si ces idées et ces liens sont, au moins pour une part, en opposition avec les exigences du Bien commun, la preuve ne sera-t-elle pas faite que l'*Action catholique* peut et doit concourir très efficacement au rétablissement de l'*Ordre social ?* C'est ce qu'on voudrait établir.

2. — *Origines historiques du Libéralisme*

Pour porter un jugement équitable sur l'état actuel de notre société, il faut se rappeler d'abord de quoi il est issu. Sans doute, c'est aux fruits qu'on juge l'arbre. Mais la réciproque est aussi vraie : un peuplier ne donnera jamais de pommes. Or la société moderne est née d'une révolte contre un ordre établi, qui présentait, hélas ! d'immenses imperfections et n'avait pas su réprimer à temps d'inqualifiables abus, mais qui avait au moins cet avantage de reposer sur quelque chose : il reconnaissait une loi, et cette loi était la loi chrétienne. On la violait ; du moins on ne la niait pas,

[3] *Ubi Arcano,* B. P. 172.
[4] Card. Verdier, 10e Lettre sur la question scolaire.

[5] On sait la part prépondérante prise par les gallicans Durand de Maillane, Lanjuinais, Treilhard et Martineau à l'élaboration de la *Constitution civile du Clergé.* Aussi n'est-il pas étonnant que la haine de Rome soit le point de jonction des deux anticléricalismes, de gauche et de droite. Il faut même aller plus loin et y voir le principe des luttes prédites par le Christ à son Eglise et qui ne cesseront jamais. Qu'il porte diadème ou bonnet phrygien, César supporte mal qu'un pouvoir autre que le sien contrarie son absolutisme : il le faut bien pourtant.

et le mal portait avec lui son remède [6]. « Ce pernicieux et déplorable goût de nouveautés que vit naître le XVIe siècle, après avoir d'abord bouleversé la religion chrétienne, bientôt par une pente naturelle passa à la philosophie et de la philosophie à tous les degrés *(ordines)* de la société civile. C'est à cette source qu'il faut faire remonter ces principes modernes de liberté effrénée rêvés et promulgués parmi les grandes perturbations du siècle dernier, comme les principes et les fondements *d'un droit nouveau,* inconnu jusqu'alors, et sur plus d'un point en désaccord, non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel [7]. »

Il vaut la peine de peser bien la gravité de ce jugement. On comprend sans difficulté qu'un ordre soit fondé sur la loi. Sans doute la loi ne doit pas être oppressive ; mais c'est une loi plus essentielle qui l'en empêche, de sorte que c'est encore la loi qui, assurant le respect des personnes, garantit une saine liberté. Et l'on arrive ainsi jusqu'à la loi immuable et infaillible, la loi divine, principe et fondement de tout l'ordre à qui elle communique sa propre stabilité. Qu'on essaie maintenant de se représenter ce que peut être un ordre fondé sur la liberté même. Car enfin, qui dit *ordre* entend coordination, convergence, discipline, tandis que la *liberté,* c'est l'autonomie, l'éparpillement avec au terme la dissolution fatale. Nous avons eu déjà l'occasion de citer ce jugement, un peu brutal peut-être mais si juste, qu'inspirait tout récemment à un sociologue la vue du gâchis ambiant : « Notre société crève d'égoïsme : égoïsme individuel, égoïsme familial, égoïsme national »... A-t-on le droit de s'en étonner ? Mais comme malgré tout (social par nature, l'homme ne se recréera pas) la société ne peut ni ne veut mourir, faute de mieux la nécessité fait la loi : c'est alors la loi du plus fort, l'atroce loi de la jungle. Pour qu'on ne nous accuse pas de rester trop dans les principes, entrons dans l'examen des faits : l'excursion sera fertile en enseignements.

Donc nous vivons en régime capitaliste. Le mot est susceptible de bien des acceptions et il en est de très correctes. Comme le rappelait encore récemment Pie XI, Léon XIII consacra tous ses efforts à organiser ce régime selon la justice : il est donc évident qu'il n'est pas à condamner en lui-même. De fait, il faut bien qu'un des facteurs de la production en prenne la direction et en assume la responsabilité : pourquoi ne serait-ce pas le capital ? Mais si l'on prend l'ensemble du système capitaliste tel que nous le présente l'histoire, des réserves s'imposent aussitôt, que le P. Sertillanges présente avec une remarquable netteté :

« Autant le collectivisme strictement pris, c'est-à-dire comme un système technique de production, d'échange et d'appropriation des biens, échappe aux condamnations religieuses [8] pourvu qu'il respecte... les règles générales de la justice et de la fraternité humaines, autant, par contre, le capitalisme, ainsi pris strictement, en tant qu'il repose sur la productivité automatique de l'argent, tombe sous le coup de ces mêmes condamnations : en effet la productivité automatique de l'argent, indépendamment du travail, de la responsabilité, de la collaboration sociale, c'est simplement le vol, et la religion interdit le vol, alors qu'elle ne condamne pas et ne déclare pas impossibles *a priori* des arrangements humains conçus de bonne foi et qu'on entend ne réaliser que selon la justice. Tel est le sens de cette fameuse opposition de l'Eglise au prêt à intérêt, qui a fait couler tant d'encre, qui n'a jamais été retirée, qui ne le sera jamais au sens où elle a été conçue autrefois, bien que la complication des faits sociaux et les nouvelles conditions du crédit lui aient enlevé partiellement sa matière [9]. »

Ce qui revient à dire tout simplement que l'Eglise a toujours été plus favorable aux bonnes œuvres qu'aux bonnes affaires, entendues comme on fait trop souvent aujourd'hui. M. Louis Rougier, qui ne sera soupçonné par personne de nourrir en faveur de l'Eglise des idées préconçues, en convenait dans une étude qui ne fut pas assez remarquée [1]. Il y fait remonter à la Réforme protestante et aux influences judaïques les origines du capitalisme moderne. Le protestantisme, surtout le calvinisme, avait exalté la valeur religieuse du travail lucratif et de la richesse au détriment de la vie contemplative et du renoncement monastique. La morale protestante a ainsi glissé vers la morale bourgeoise et la mentalité capitaliste. Cette morale économique s'est ensuite laïcisée dans l'économie politique de Jeremy Bentham et d'Adam Smith ; l'idéal en est réalisé dans l'homme d'affaires puritain, dans le *businessman.* Et voilà qui projette un jour intéressant (très loyalement d'ailleurs M. Rougier le reconnaît) sur le problème toujours débattu de la supériorité, tant prônée par certains, du protestantisme par rapport au catholicisme sur le terrain économique. Newman au lendemain de sa conversion avait dû éclairer sur ce point ses compatriotes, scandalisés de l'état politique des pays catholiques [2]. Il leur rappelait d'abord avec raison que le rôle de l'Eglise n'est pas de faire régner sur le monde la prospérité matérielle, qu' « elle s'estimerait plus heureuse de sauver l'âme d'un bandit de la Calabre ou d'un mendiant de Palerme que de construire des centaines de lignes de chemins

[6] Pie XI dans sa première encyclique, dont toutes les autres ne sont que le magnifique développement, avait eu soin de bien marquer cette différence capitale entre les désordres actuels et ceux de jadis. *Ubi Arcano,* B. P. I, 16.

[7] *Immortale Dei,* B. P. II, 33, 35.

[8] Nous avons déjà expliqué ailleurs la pensée du R. P. : que le lecteur veuille bien, si c'est utile, se reporter à l'*Ami* du 17 décembre 1931, p. 870 et s.

[9] *Documents de la Vie intellectuelle,* 20 février 1930, p. 301-302 ; voir aussi le cours de M. le chanoine Tiberghien, *Semaine sociale de Mulhouse,* p. 183 sq.

[1] La Réforme et le Capitalisme moderne, dans *Revue de Paris,* 15 octobre 1928.

[2] *Difficulties of Anglicans,* traduit sous le titre : *Conférences à l'Oratoire de Londres,* par J. Gondon (Paris, 1851), Première conférence.

de fer sur toute la longueur de l'Italie... Tant qu'on ne reprochera pas à l'Etat de ne pas faire des saints, on ne sera pas fondé de reprocher à l'Eglise de ne pas inventer des machines à vapeur et de ne pas imaginer de nouveaux systèmes de tarifs. » C'est le langage même du bon sens. Mais vivant en un temps et dans un pays où le *libéralisme manchesterien* dont a parlé Pie XI sévissait en toute son horreur [3], eût-il pu ne pas rappeler à ceux dont dépendaient la production et la répartition des biens matériels la *loi divine* dont ils s'étaient depuis longtemps déjà totalement affranchis? Pour l'honneur de l'Eglise, il n'y a pas manqué : « S'il entrait dans le plan que je me suis tracé d'attaquer les principes et la conduite du monde, il serait naturel que je dénonçasse ce système froid, cruel, égoïste, qui fait nécessairement prédominer le culte aveugle du *comfort,* du bien-être, des convenances et de l'ordre public. Je vous montrerais alors comment la majorité est sacrifiée à la minorité, et les pauvres aux riches ; je vous montrerais les droits de l'indigence, de la douleur, de la souffrance... de la misère entièrement oubliés... Vous faites votre œuvre d'une manière beaucoup plus industrieuse que nous ; mais nous sommes incomparablement plus tendres... Oui, vos institutions présentent tout ce que le monde peut donner; on y trouve tout, excepté la vie, excepté le cœur. » Si la tradition n'avait pas été interrompue de ce fier langage qu'auraient aimé S. Basile et S. Ambroise, Bossuet et Bourdaloue, le monde n'affecterait pas de se scandaliser aujourd'hui, en le voyant repris par les Papes. « N'oublions pas, a écrit Ch. Périn, que les grandes libertés ne sont possibles que par les grandes vertus [4]. » Or l'histoire ne nous dit pas que les initiateurs de *l'ordre établi,* « fondé au XVIe siècle sur les principes modernes de liberté effrénée, » aient été d'une vertu suréminente. Elle nous fournit même, à nous catholiques, de graves raisons de nous défier d'eux. S'en souvient-on toujours ?

3. — *Le Libéralisme et la Morale*

Le malheur est qu'on ne sait pas. Dans un article sur la « Morale de l'Actionnaire » que tout prêtre devrait avoir lu [5], M. le bâtonnier Crétinon écrivait :

« Ce qu'on doit déplorer, ce qu'il faudrait corriger, c'est la mentalité générale des actionnaires et, disons mieux, de tous les bourgeois, de tous les rentiers, en matière d'emploi d'argent. Cette mentalité générale pèse si lourdement que, d'avance, sont écrasées toutes les tentatives de réforme que proposerait un groupe de scrupuleux. Il faudrait rendre le compartiment des affaires perméable à la morale. Actuellement, il ne l'est pas. La cloison étanche est maintenue avec opiniâtreté et inconscience, même par des catholiques pratiquants. Oserai-je dire que la théologie morale est hésitante et timide? Il me semble, tout au moins. Je crains bien que les prônes sur le septième commandement soient semblables au dernier, excellent du reste, que j'entendis. On prêchait aux voleurs la restitution, mais par voleurs on n'entendait que ceux que visent les articles 381 et suivants du Code pénal. Ces voleurs-là ne viennent guère au prône. Je trouvais donc cette morale éternellement vraie, mais par cela même un peu vieillotte. A l'église viennent des actionnaires et des administrateurs de société. On ne s'adresse guère à eux. Ce silence rapproché de la répétition du sermon-omnibus cité plus haut, risque de les confirmer dans l'idée que seuls violent le septième commandement ceux qui coupent les réticules des dames ou font main basse sur les étalages. Il se trouve qu'au moment où j'écris ces lignes un journal me tombe sous les yeux dans lequel s'étalent toutes les horreurs du travail forcé aux colonies. Qui ravage ainsi ces pays et, sous prétexte de civilisation, y sème la mort ? Le plus souvent ce sont des sociétés anonymes dont les actionnaires ignorent les agissements... mais dont les administrateurs ne peuvent sans crime les tolérer ou même les ignorer. Et ces administrateurs entendent peut-être le prône où sont dénoncées (avec raison du reste) les petites infidélités de leurs domestiques... »

Oui : seulement, on ne sait pas. Et ce n'a pas été la moindre *habileté* du capitalisme vicié que d'envelopper le champ de ses opérations de nuages artificiels impénétrables au regard du commun des mortels. Des scandales, qui ne se comptent plus, on retient quelques aphorismes : « Les affaires c'est l'argent des autres »... c'est « l'art de s'enrichir sans mouiller sa chemise ». Mais, le moyen d'en savoir plus ? A qui voudrait et pourrait suivre un exposé technique approfondi, nous conseillerions ceux des maîtres des *Semaines Sociales.* La lecture des pages consacrées par le P. Danset à « la Finance internationale : fantôme ou réalité ? » ou par M. Pierre Bayart à « l'Entreprise industrielle d'aujourd'hui : ses liens avec la finance [6], » sera la meilleure manière de vérifier ce que nous disions en commençant du soin apporté par les *Semaines Sociales* à s'informer exactement des réalités qui conditionnent la vie économique.

Cependant, c'est à une autre source que nous irons puiser aujourd'hui les faits précis que tout le monde devrait connaître : dans les colonnes du *Journal officiel* portant le compte-rendu d'une séance récente du Sénat sur les sociétés par actions et la loi de 1867 [7]. Il est à remarquer que la discussion fit ressortir l'unanimité de la Haute Assemblée à flétrir les faits rapportés, les interruptions n'ayant jamais eu pour objet que d'appuyer les dires de l'interpellateur ; et cependant la grande presse, avec un ensemble admirable, fit autour de ce débat la conspiration du silence [8].

3 *Semaine sociale de Besançon,* Cours de Mgr Six.
4 *De la richesse dans les sociétés chrétiennes,* I, 311.
5 *Chronique sociale de France,* décembre 1929.

6 *Semaines Sociales du Havre et de Besançon.*
7 *Journal officiel* du 17 février 1933, interpellation de M. Lesaché, p. 167 et s.
8 La seule exception à notre connaissance est tout à l'honneur de la *Croix* (20 mai). On trouvera de larges extraits du *J. O.* dans la *Vie intellectuelle* du 10 mai.

Faut-il s'en étonner ? L'orateur rappelait que le président du Sénat ayant, dans une séance précédente, fait, en termes d'ailleurs très mesurés, allusion aux dommages causés à l'épargne par nombre de sociétés anonymes, avait reçu une lettre plus qu'acide du Président de l'Association nationale des Sociétés anonymes, ancien président de la Chambre de commerce de Paris. « Certains milieux — et l'auteur de cette lettre en fait partie — sont habitués à dominer. Discuter leur omnipotence, c'est, selon eux, leur faire injure. » Le Sénat peut bien passer outre ; on devine pourquoi la presse ne le peut ou ne le veut pas, et quelles raisons profondes elle a de défendre envers et contre tous la *liberté*.

Une première observation dont l'importance n'échappera à personne. On sait que les placements investis dans les sociétés commerciales et industrielles de notre pays émanent en très grande majorité de petits épargnants, de gens qui souvent ont dû se restreindre pour mettre de côté quelques sous afin de s'assurer un peu de bien-être sur leurs vieux jours. Or, ce que d'innombrables actionnaires et obligataires ont fourni est, en fait, géré par « une oligarchie de 200 à 300 personnes que l'on retrouve partout, qui disposent d'une puissance vraiment redoutable, » et qui « n'exposant elles-mêmes qu'un minimum de capitaux, sont les maîtres absolus, sans contrôle, sans responsabilité, des principales affaires de notre pays. » Inutile d'ajouter que nombre de ces sociétés procurent aux administrateurs des tantièmes opulents. Un seul exemple. Le Président du Conseil d'Administration du P.-L.-M. est en outre président ou administrateur du chemin de fer de Ceinture, du Suez, du Chemin de fer de la Camargue et du Maroc, de huit affaires différentes d'électricité, du Crédit national, de la Cie française des tramways, des Eaux d'Evian, des Produits chimiques du Midi, etc., en tout plus de vingt sociétés. Encore une fois ce n'est qu'un exemple. Est-il possible à un seul homme, si compétent, si actif qu'on le suppose (ils ne le sont pas toujours, étant souvent mis en avant par les brasseurs d'affaires pour leurs noms et leurs titres qui en imposent), de suivre la marche de tant d'affaires avec l'attention qu'il faudrait pour justifier la confiance que lui font les prêteurs ? On sait ce qui s'est produit lors de récentes déconfitures. « L'heure des responsabilités ayant sonné, ces hommes ont déclaré qu'ils ne savaient rien. A les en croire tout s'était passé à leur insu. » En mars 1932, les administrateurs de la *Holfra* d'Oustric et de l'*Association foncière immobilière,* parmi lesquels deux grands dignitaires de la Légion d'honneur, étaient invités à fournir devant la première Chambre de la Cour des explications sur leur rôle dans ces sociétés. Leurs défenseurs, naturellement, exposèrent que s'ils avaient donné leurs noms, ils n'avaient jamais surveillé eux-mêmes les affaires dont ils avaient la direction, et qui coûtaient quelque 250 millions à la petite épargne [9]. Mais comment alors ne pas souscrire sans réserve à ces réflexions du sénateur Lesaché ?

« Le public croit que ces noms sont un gage de sécurité, » alors que « très souvent ils sont là pour la forme, pour la parade, je dirais quelquefois à titre de réclame : au fond, ils n'administrent rien du tout... Ils ne s'intéressent la plupart du temps à rien,... étant parfois tout à fait étrangers aux questions commerciales et industrielles... Une seule chose leur importe : les jetons de présence et les tantièmes (parfois fort élevés), et je vous prie de croire que pas un n'oublie de passer à la caisse [1]... Une rémunération suppose un travail fourni et une responsabilité encourue ; sinon on aurait touché sans cause, donc indûment. Or, que constatons-nous de tous côtés ? Travail fourni : néant. Responsabilité : néant aussi, dans presque tous les cas. »

Ces exemples illustres de parasitisme social, agrémentés des commentaires qu'on devine, défraient largement les chroniques de la presse socialiste. S'ils sèment dans les masses populaires des ferments de révolte, s'ils y font naître aussi et y entretiennent des exigences qu'il devient bientôt impossible de satisfaire, en bonne justice, la responsabilité de ces désordres peut-elle être limitée aux seuls professionnels de l'excitation ?

On a jusqu'à présent supposé les administrateurs honnêtes : et ils le sont dans la grande majorité des cas. Mais il peut s'introduire partout des brebis galeuses. Quels moyens la législation actuelle donne-t-elle aux prêteurs de reconnaître, le cas échéant, des malversations, d'y mettre fin, de faire rendre gorge aux coupables ? Ici l'étonnement devient de la stupeur. Nous retiendrons quelques-unes seulement des pratiques *actuellement courantes*, grâce auxquelles des hommes sans conscience peuvent s'assurer une quasi-impunité.

Il faut donner la première place aux *actions à vote plural* qui, manœuvrées avec dextérité et hardiesse, permettent à un voleur de se donner à lui-même *quitus*. Nul n'ignore que les actions à vote plural jouissent à l'assemblée générale des actionnaires, d'un potentiel supérieur aux actions ordinaires. Mais sait-on qu' « il y a des actions à vote plural qui ont un potentiel égal à 800 » ? Il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'elles aillent jusque-là pour être néfastes à l'épargne :

« L'*Electro-métallurgie de Dives,* qui était jadis une très belle affaire, a été gravement compro-

[9] Il ne manque pas, Dieu merci, de nobles cœurs incapables de se plier à de telles mœurs. On rappelait récemment l'exemple de M. E. Branly qui, sollicité par MM. Marconi et Isaacs de prêter à la *Société française de T. S. F.* un « concours moral incomparablement précieux », contre une somme importante immédiatement versée et de gros honoraires, répondit simplement : « Je ne puis accepter un titre qui ne soit pas justifié par mon travail. » *(R. des Deux Mondes*, 15 février 1933, p. 922).

[1] Très sagement M. Lesaché observe que l'élévation des tantièmes ne permet pas de conclure à leur injustice, quand les dirigeants dirigent effectivement : « Nous trouvons en effet normal et conforme à l'intérêt des actionnaires que les dirigeants soient associés aux bénéfices. » Mais « *ubi emolumentum, ibi onus.* »

mise par les spéculations de deux administrateurs qui ont coûté à la société 75 millions, et par ce fait que ces messieurs ont fait virer à la Banque syndicale de Paris — depuis en faillite — une somme de 45 millions dans un but inexpliqué. A l'assemblée générale du 10 décembre 1931, des actionnaires ont demandé l'ajournement de l'approbation des comptes et la nomination d'une commission de contrôle... Mais les actions à vote plural étaient au potentiel de 200. Le Conseil d'administration a donc eu beau jeu pour faire repousser la motion et pour obtenir l'approbation des comptes par 80.000 voix contre 1.890 opposants. Les actions de cette société ont valu jusqu'à 3.950 fr. ; elles sont tombées à 210 fr... et impunité pour les administrateurs. »

Même jeu à la société la *Houille bleue,* où un virement inexplicable de 2.200.000 fr. resta le 21 avril 1932 sans aucune sanction. — Laissons les *filiales* et *participations,* les *financières* ou *Holdings* dont parle M. Lesaché, pour retenir au moins les *pouvoirs en blanc,* vraie trouvaille, grâce à laquelle les victimes peuvent être amenées à sanctionner d'avance personnellement leur propre spoliation. Un modeste actionnaire se présente aux guichets d'une banque pour toucher quelques coupons. On lui demande s'il compte assister à l'assemblée générale : bien sûr, il n'y a jamais songé. On l'invite alors à signer en blanc une feuille de pouvoirs... que pour 1 ou 2 f. la société rachète à la banque. Et c'est ainsi qu'aux *Tréfileries du Havre* le 9 décembre dernier, sur 103.933 voix exprimées, le Conseil disposait, par lui-même de 31.297 voix, par les pouvoirs en blanc de 58.180 ; soit en tout 89.477 contre 14.456 aux actionnaires indépendants. — C'est ainsi encore qu'à l'assemblée de la *Compagnie générale transatlantique* de 1932 sur 1.861.459 voix exprimées, le Conseil disposait de 1.414.325 voix. Il faut se borner. Pourtant nous ne quitterons pas M. Lesaché sans lui avoir emprunté un aperçu sommaire de l'affaire du *Comptoir Lyon-Alemand* et de la *Banque Nationale de Crédit :* elle est instructive entre toutes. On se souvient au moins des conclusions pratiques de cette affaire.

Au Comptoir L.-A., « par suite d'une gestion vraiment folle, les actionnaires ont perdu les neuf dixièmes de leurs actions, puisque le capital a dû être réduit de 210 millions à 20 millions 400.000 f., et les obligataires 30 % de leurs créances, soit environ 180 millions. » Quant à sa cliente la B. N. C., l'Etat dut lui avancer *deux milliards* pour rembourser ses déposants : en vertu sans doute de ce qu'on a pittoresquement appelé le principe de l'individualisation des profits et de la nationalisation des pertes. Et voici quelques-unes des fautes que M. Lesaché relevait à la charge des auteurs responsables de ces deux défaillances. Le Comptoir L.-A. était, d'après ses statuts, une affaire de métaux précieux. Or « son directeur l'avait engagé dans les affaires les plus extravagantes et qui n'avaient aucun rapport avec l'objet social. » Sans énumérer, disons seulement qu'on y trouve des affaires d'éclairage, couture, nouveautés, cuirs et peaux, rhums, sucres, navigation, autos, aviation, potasse..., etc., etc. « Voilà à quoi servait l'argent que les actionnaires croyaient employé à travailler dans les métaux précieux... Les participations s'élevaient en tout à 418 millions pour un capital social de 210 millions. Jamais les actionnaires n'en ont rien su. » — Pour ce qui est de la B. N. C., n'avait-elle pas donné un aval de 112 millions à une société dont le capital social était seulement de 500.000 f. ? Or, qu'on veuille bien prendre garde à ce qui suit. Comptoir et Banque étaient conduits en fait *par le même homme* [2]. Depuis 1931 des plaintes ont été déposées contre lui par les actionnaires ruinés; rien n'a pu aboutir, mais cet homme continue à toucher du Comptoir 12.000 f. par mois ; et c'est parfaitement légal. Par les ingénieux procédés qu'on a dits, cet habile administrateur a fait repousser en Assemblée générale une motion réclamant une action en dommages et intérêts, faisant valoir cette raison au moins inattendue qu' « une action judiciaire contre les administrateurs serait de nature à jeter le trouble dans la bonne marche des affaires » ! Vraiment on croit rêver.

Le discours de M. Lesaché avait précisément pour but d'amorcer une réforme dont l'opportunité apparaît assez évidente. Depuis 1882, des tentatives répétées ont été faites, mais en vain, pour remédier à des abus qui sautaient aux yeux. A qui fera-t-on croire que les réactions discrètes, mais d'autant plus puissantes, des intérêts menacés n'aient pas contribué autant et plus que tout le reste à briser ces louables efforts ?

4. — *La doctrine catholique et le Libéralisme*

Pourquoi, demandera peut-être quelqu'un, insister tant sur ces misères ? — Si c'était pour en triompher, le calcul serait bien maladroit, car qui sème le vent récolte la tempête. Mais autant il serait imprudent de jeter en pâture à la malveillance publique des faits capables de soulever une indignation qu'ensuite on ne saurait plus contenir, autant il est nécessaire que *nous prêtres,* nous voyions bien ce que le libéralisme a fait des affaires. Certes, il faut souhaiter que la législation s'améliore, et si l'on tenait absolument à parler de *loi folle,* peut-être serait-ce encore à la loi sous le couvert de laquelle peuvent se commettre de telles iniquités que la qualification conviendrait le mieux, bien que la presse n'en parle jamais... Mais, qu'on le sache bien, les meilleures réformes législatives ne protégeraient pas longtemps les honnêtes gens si la réforme des mœurs ne suivait pas. « *Quid sunt leges sine moribus?* » Nous n'avons pas du tout la foi des Socialistes en la vertu des administrations d'Etat pour ramener partout la justice, la prospérité et la paix. Mais nous ne croyons pas davantage avec les Libéraux qu'il n'y ait qu'à laisser les choses suivre leur

[2] Son nom est imprimé à l'Officiel : M. Vincent.

cours « parce que tous les abus que la liberté peut se permettre sont immédiatement signalés et corrigés par les maux qu'ils entraînent. » Et lorsque nous trouvons une telle doctrine présentée par une plume catholique comme l'expression de la foi en la Providence, nous nous refusons à penser que l'auteur ait pu mesurer la portée d'une assertion aussi énorme. Quel beau parti ne manqueront pas d'en tirer, s'ils la connaissent, les faux apôtres de Moscou !

Nous reviendrons sur cette question, quand le moment sera venu de dire ce que l'Eglise attend de nous, à cette heure grave de l'histoire du monde. Notons seulement pour l'instant que nous serions singulièrement mal inspirés de ne pas défendre avec la dernière énergie notre totale indépendance, après qu'a sonné l'heure de « la disgrâce du Capitalisme [3]. » Nous nous exposerions tout simplement à sombrer avec un ensemble d'institutions qui ne sont pas chrétiennes, que nous n'avons ni le pouvoir, ni le devoir, que nous n'aurions même pas le droit de sauver. Car, remarquons-le bien, il ne s'agit ici ni du droit de propriété, ni de l'honnête bénéfice, ni du capitalisme en soi, ni d'une conception du crédit qui pourrait être irréprochable, bienfaisante même ; mais il s'agit d'une propriété sans devoirs, de bénéfices injustifiés, d'un capitalisme vicié, de la folle extension des crédits, bref, de tout ce qui caractérise et stigmatise le désordre de l'économie contemporaine. « Savoir si nous voulons mourir avec ce qui meurt, ou détacher nos valeurs éternelles du monde qui s'enfonce et les reprendre à leur source pour féconder le monde qui vient. » C'est en ces termes que très exactement E. Mounier posait récemment le problème. Et J. Maritain répondait : « A la vérité, l'idée seule d'un lien ou d'une solidarité entre le christianisme et ce monde-là est une idée souverainement paradoxale [4]. » Il s'agit d'une économie *libérale,* donc arbitraire et artificielle, qui est à l'économie vraie, humaine, ce qu'est à la maison la geôle. C'est ce que faisait justement observer dans la *Croix* M. G. Viance :

« Des crédits ! c'est l'unique refrain ; crédits à qui, crédits à quoi, on ne sait ! Les entreprises qui ne fonctionnent plus, ne trouvent plus à vendre leurs produits, n'ont que faire de ces capitaux qu'on leur offre, mais on s'acharne à les vouloir placer quand même, à les faire circuler sans nul souci du besoin qu'on en a, le propre système du capitalisme effondré consistant non pas à mettre des capitaux comme des moyens à la disposition d'une production saine, mais à susciter des productions vaines et des travaux inutiles pour le bien du capital devenu une fin. Nous ne manquons de rien, puisqu'il y a toujours, pour les hommes, un sol fécond, des matières premières, des bras qui ne demandent qu'à travailler et des foyers qui attendent le pain quotidien. Ceux qui s'obstinent à nier le désordre capitaliste devront, pour être crus, nous expliquer comment toutes ces richesses réelles, ces activités et ces besoins sont actuellement inutilisés et insatisfaits, ils auront à nous dire quel monde d'illusions ruineuses a pu s'interposer entre les réalités et les hommes, pour que le monde en soit venu à cette détresse. En cherchant bien, ils trouveront ceux qui font *des affaires avec un crayon sur un bout de papier,* sans plus ; peut-être l'étrangeté de ce matériel les conduira-t-elle à la cause du désordre, au capital, produit de la nature et du travail, moyen pour mieux travailler, qui a été transmué en fin indépendante, en absolu maître et non serf ; ils compareront alors *l'économie destinée à satisfaire les besoins,* la vraie, à *l'économie destinée à fournir des produits,* la nôtre [5]. »

Ce n'est même pas de morale chrétienne qu'il s'agit d'abord, mais de morale naturelle ou, si l'on aime mieux, de bon sens. Si l'organisation économique est faite pour l'homme, il faut qu'elle lui permette de vivre, que l'ouvrier puisse acheter avec le produit de son travail ce qui lui est nécessaire. Laissons de côté les chiffres, dont on peut discuter à perte de vue parce que c'est de l'abstrait, et disons : il faut qu'une semaine de vie *humaine* normale ne coûte pas plus d'une semaine de travail *humain.* Diminuer les salaires, c'est prolonger la crise s'il en résulte pour l'ouvrier, c'est-à-dire pour la masse des consommateurs, une réduction du pouvoir d'achat. Que le businessman ait des hommes l'idée qu'il voudra ; qu'il trouve avantageux de les remplacer par des machines ; il est un fait auquel toutes les théories économiques devront toujours se plier : c'est que l'ouvrier consomme ce qu'il produit, la machine pas ! D'où il suit qu'à congédier les ouvriers avant de leur avoir trouvé des occupations nouvelles, à leur ôter le travail sans leur ôter la faim, on les met sur la voie des pires déterminations. La belle avance en vérité pour l'industrie de produire toujours plus et moins cher, si elle n'écoule pas [6] ; pour les consommateurs de payer moins cher la paire de chaussures standardisées, si les impôts des contribuables *(sunt iidem)* sont grevés de lourdes surcharges du fait de ce que Papini appelle trop justement « l'assurance contre la peur. » *Natura non nisi parendo vincitur :* ce qui ne se fera qu'en « réintroduisant dans l'économie l'homme réel avec toutes ses aspirations, ses désirs, ses affections familiales, sa volonté d'acquérir une culture supérieure, avec l'obligation qui s'impose à lui d'accomplir sa destinée supraterrestre [7] » Il va sans dire que cette culture su-

[3] Cf. *Ami* du 25 mai, p. 321 et s.

[4] *Esprit,* 1er mars, analysé dans *Vie intellectuelle* du 25 mars 1933.

[5] *Croix* du 11 juin 1932.

[6] Le Libéralisme occidental avec le mot d'ordre fameux où s'exprime toute sa morale « *Profits et débouchés* » a fait en Extrême-Orient d'excellents élèves, qui lui en remontrent parce que plus audacieux encore et moins scrupuleux. Chinois et Japonais arrivent, offrant à des prix « défiant toute concurrence » des marchandises obtenues en des ateliers où l'on traite sans aucun ménagement *le matériel humain :* chaussettes à 0 f. 60, peignoirs à 10 f., souliers à 30 f., bicyclettes à 60 f. Déjà de Port-Saïd à Melbourne c'est une invasion irrésistible, et qui promet pour demain. Qu'on lise à ce sujet le remarquable article de M. Rémond dans l'*Illustration* du 6 mai.

[7] J. Goury, *Aube,* 4 juin 1932.

périeure, proportionnée d'ailleurs aux capacités de chacun, n'a rien de commun avec le déclassement plein de périls pour la société dont certains rêveurs nous menacent. Au reste, toute l'histoire de l'Eglise, en particulier la façon dont elle a compris la protection éclairée qu'elle n'a cessé de donner aux lettres, aux sciences et aux arts, marque assez sa volonté de ne pas réserver aux seuls privilégiés de la fortune les jouissances supérieures de l'esprit. Là encore, qu'on fasse donc la comparaison avec l'ordre nouveau fondé au XVIe siècle sur la liberté !

Que le libéralisme en prenne donc son parti : la question n'est plus de savoir s'il passera la main, mais bien comment il le fera : de gré ou de force ? Son prestige est tombé. « Le manque de confiance ne peut pas ne pas être synonyme d'un certain discrédit des autorités économiques... L'usure des prestiges, voilà ce qui doit préoccuper. On n'a qu'à se pencher pour en cueillir les preuves [8]. »

Capitalisme si l'on veut : seulement, qu'il soit *humain* d'abord. Qu'il ait à faire effort pour le devenir, voici, rien qu'à titre d'exemples, des faits qui le prouvent. — M. Meck, député syndicaliste chrétien, signalait le 6 décembre 1932 à l'*Association française pour le Progrès social* la situation douloureusement paradoxale des mineurs du bassin de la Moselle. On exige d'eux un rendement de plus en plus élevé (625 kilos en 1928, 1100 kilos fin 1932, de production journalière moyenne par ouvrier de fond, personnel et maîtrise compris). Or il y a trop de charbon. On a licencié dans certains puits 1/3 des ouvriers ; on chôme deux jours par semaine ; mais les jours d'activité sont des jours de travaux forcés, et on extrait actuellement plus de charbon qu'en période normale. Conséquence de la concurrence effrénée, fruit elle-même du libéralisme. — Nous pourrions personnellement citer telle fabrique de cotonnades du Centre où, grâce à une organisation très moderne de métiers automatiques, chaque ouvrier mène 12 métiers [9] (contre 2 ou 4 d'ordinaire) : les salaires sont légèrement supérieurs à la moyenne de la région, mais certes pas proportionnés à ce qu'ils devraient être, eu égard aux bénéfices réalisés. — Aucun patron n'hésite à dépenser ce qu'il faut pour assurer son matériel contre tous les risques possibles. Or M. P. Chanson, président du Syndicat maritime patronal du port de Calais, pouvait récemment faire ces réflexions mélancoliques : « D'où vient cette résistance opiniâtre (de certains patrons) au régime identique des assurances humaines ? Tout simplement, hélas !... de notre coupable accoutumance à ce capitalisme inhumain qui ne fait même pas à l'ouvrier l'honneur de le traiter à l'égal de la machine. L'outillage, on l'amortit, on l'assure. L'ouvrier malade, invalide ou trop vieux, on le remplace et tout est dit [1]. » — Mais que dire de la situation des femmes à l'usine ? Que certaines femmes puissent sans inconvénient y être appliquées à certains travaux, très bien. Mais combien de mères de famille parmi les « chauffeuses de clous » qui, tandis que tant de forgerons chôment, ont au milieu d'un vacarme qu'on n'imagine pas, travaillé à la pose des millions de rivets du transatlantique *Normandie !* Nous sommes cependant en l'an 1933 de l'ère, sinon de la civilisation chrétienne ! Concurrence et libéralisme ! « Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! » Décidément Madame Roland disait plus vrai encore qu'elle ne pensait.

Affranchi du libéralisme, que le capitalisme, s'il veut vivre, soit *sage,* et donc qu'il se hâte de répudier cette mégalomanie que tous les observateurs impartiaux dénoncent à l'envi. M. Kellersohn, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, propose comme seule règle efficace pour circonscrire les funestes effets de l'industrialisme, de limiter le développement des entreprises, afin qu'elles restent *à la taille des hommes* qui les dirigent et ne deviennent pas des monstres dont nul ne saurait être le maître [2]. Lucien Romier ne pense pas autrement, non plus que G. Viance. Parlant des dangers multiples que courent les entreprises, dans le régime actuel, à cause du joug que fait peser sur elles la finance, et après avoir rappelé que la doctrine catholique enseigne le primat du travail sur le capital [3], le chroniqueur social de la *Croix* écrivait [4] :

« Lorsque les entreprises gardent la forme personnelle, il n'y a pas de question. Que leur chef, premier travailleur, soit propriétaire ou commandité, toutes choses sont dans l'ordre pourvu qu'il soit juste avec tous ceux qui collaborent avec lui... Par la pression des événements ou par la révolte des hommes exaspérés, nous allons à la restauration des droits du travail... On observe que les entreprises à forme personnelle, dirigées effectivement par celui qui est responsable à la fois du côté du capital et du côté du travail, sont préservées de mégalomanie. Et la crise actuelle est un effondrement de mégalomanes. »

La sagesse ne saurait aller sans *prudence.* Or l'Eglise nous le rappelle par la bouche de S. Gré-

[8] M. Kellersohn, *Contre un cataclysme économique. Que faire ?* p. 32.

[9] Précisons : les cinq personnes qui conduisent les 60 métiers sont un jeune homme, une jeune fille et trois mères de famille, dont une de quatre enfants.

[1] *Aube* du 14 avril 1933.

[2] Un rapprochement se fait aussitôt dans l'esprit entre l'économie libérale et l'art de la Renaissance, son frère jumeau. Viollet-le-Duc l'a fort bien noté : Notre-Dame de Paris paraît grande, parce qu'elle est bâtie à l'échelle humaine ; St-Pierre de Rome paraît petit, parce qu'il n'a pas d'échelle et qu'il a été conçu d'après un modèle tellement hors de proportion avec nous que nos impressions visuelles s'en trouvent faussées (cf. A. Fabre, *Pages d'art chrétien :* St-Pierre de Rome et Notre-Dame de Paris). Qu'est-ce à dire, sinon qu'il y a dans une économie comme dans une esthétique, une philosophie impliquée, et qu'on peut appliquer au libéralisme économique le jugement porté par Emile Mâle sur l'art de la Renaissance : « Au fond de cet art, l'analyse découvre l'orgueil. » Qu'on ne l'oublie pas, c'est de Raphaël et de Michel-Ange que parlait ainsi l'éminent directeur de l'Ecole française de Rome. Que dire alors de Ford et de Kreuger !

[3] *Ami* du 12 novembre 1931, p. 794.

[4] *Croix* du 18 mars 1933.

goire, le commerce de l'argent est quasi-fatal à l'honnêteté [5]. N'est-ce pas le moins, quand on s'y adonne, qu'on prenne quelques précautions? Les faits nous ont montré déjà à quelles aberrations peut se laisser entraîner l'homme d'affaires omnipotent. Malgré cela, si les capitaux « contrôlent » de plus en plus, suivant un euphémisme aujourd'hui consacré, les « dépositaires et gérants du capital,... détenteurs et maîtres absolus de l'argent » par qui s'est établie sur le monde la dictature économique *(Quadragesimo Anno)*, ne semblent pas le moins du monde disposés à se laisser eux-mêmes contrôler. Ici encore entendons-nous bien. L'entreprise à forme personnelle, où le directeur responsable se tient pratiquement en rapports constants avec ses collaborateurs, ne peut qu'exceptionnellement présenter de graves abus : l'exiguïté des moyens s'y prête mal, et il est alors plus difficile au chef d'être inhumain. D'autre part, les plus sensés des ouvriers (il y en a plus qu'on ne croit) se rendent fort bien compte de leur incompétence totale en matière de contrôle, incapables qu'ils seraient de se reconnaître seulement dans un bilan.

Mais l'Eglise, et avant elle le bon sens, montrent dans l'organisation de la profession le moyen aussi simple que pratique de réaliser le contrôle.

D'abord la Commission mixte permanente. A propos du récent conflit Citroën, un patron chrétien que nous avons déjà cité, particulièrement bien placé pour juger en tant que président d'un syndicat *patronal*, déplorait la carence d'une institution d'arbitrage. Après avoir rappelé la difficulté pour un patron qui emploie 18.500 ouvriers de justifier devant eux une baisse de salaire quand déjà le conflit est déclanché, il observait : « Le débat loyal, honnête, rationnel entre Capital et Travail, il doit *s'instituer* au sein d'une *institution* adéquate, en l'occurrence, la Commission mixte, où patrons et ouvriers discutent, composent et finalement concluent, mais contradictoirement... Si les patrons avaient l'audace - nous l'avons eue à Calais — de franchir une bonne fois le Rubicon social de la Commission mixte ! [6] » Hélas ! l'auteur ajoute qu'il ne croit guère à l'efficacité de son vœu. C'est qu'en effet la Commission mixte suppose comme condition préalable des associations patronales. « Nous regrettons beaucoup qu'elles soient si rares, » a écrit Pie XI [7]. La faute en est encore et toujours principalement à ce libéralisme de malheur qui rend tant de patrons jaloux jusqu'à la plus sotte susceptibilité de leur totale indépendance. Et on ne sait s'il faut surtout en rire ou s'en affliger quand on se rappelle quelle tyrannie ce même libéralisme leur impose par ailleurs. Mais qu'ils y prennent garde ! Comme l'a encore écrit M. P. Chanson, « pour résoudre un litige social, rien ne vaudra jamais la médiation, les bons offices et au besoin l'arbitrage collectif d'un organisme professionnel. » Si l'on s'obstinait à n'en pas vouloir, qu'on nous dise donc comment on éviterait que l'Etat finît par se substituer à la profession défaillante ! Que le Capitalisme ait la prudence de répudier le libéralisme qui ferait une fois de plus le lit du Socialisme !

Et pour en finir, qu'il soit *juste*. Parlons bon sens, encore, en parlant chrétien. Est-il admissible que des requêtes aussi essentielles pour l'ouvrier que la possibilité de trouver du travail, le salaire familial ou la prévision des accidents inséparables de la vie de tout homme, y compris la maladie et la vieillesse, soient exposées à se heurter à une fin de non-recevoir du fait des exigences de la rémunération du capital ? Nous rappelions tout à l'heure la doctrine de l'Eglise sur le sujet. Mais c'est l'enseignement même de la saine raison : « Serviteur du travail des hommes, tel est le rôle de l'argent, du capital [8]. » Quand il prend, ne disons pas la direction, ce qui est parfaitement acceptable, mais l'importance principale et un pouvoir discrétionnaire que ne contiennent même pas les scrupules de la conscience [9], on a tout simplement le manoir à l'envers. Aussi faut-il reconnaître, sous une forme un peu paradoxale, l'enseignement immuable du bon sens et de l'Eglise dans ces lignes de G. Viance :

> « Au vrai, il n'y a pas trois facteurs ou trois agents de la production : la nature (qu'on oublie toujours), le travail et le capital. Il n'en est que deux, si on compte la nature, mise par Dieu au service des hommes. Il n'en est qu'un, si on veut : le travail, qui produit avec l'aide des agents naturels, du capital et des machines qu'il a lui-même créées. Le capital n'est ni facteur ni agent ; il ne fait pas : on l'utilise pour mieux faire ; il n'agit pas : il est agi. Et l'entreprise n'est pas l'argent, mais idées, travail et organisation ; elle forme une institution reposant sur les travailleurs d'abord, sur des capitalistes ensuite, non sur un capital anonyme et vagabond. Elle s'ordonne et se hiérarchise autour d'une autorité, dont les vrais titres ne sont pas d'argent, mais de travail ; une autorité que les détenteurs de capital peuvent contrôler, mais qu'ils ne peuvent désigner, ou au moins désigner seuls, à moins de la vicier. »

Voilà la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Or, que trouvons-nous en fait dans l'*ordre établi* ?

> « Des sociétés de capitaux qui ne mesurent que les dividendes. Bien plus, à côté de l'entreprise et de ses profits, la Bourse joue sur les titres du capital, et les banques jouent sur le capital lui-même, sur le profit et sur le crédit. L'unique réalité féconde, le travail, est ainsi masquée par les jeux d'argent. Mais quoi ? Donner la royauté au capital ne le fait pas travailler, toute la misère des sociétés de capitaux et de l'économie qu'elles ont empoisonnée est venue de ce sceptre impossible donné à qui doit servir, non diriger [1]. »

[5] Au bréviaire : Fer. IV inf. oct. Paschæ, lect. II.
[6] *Aube*, 8 avril 1933.
[7] *Quadragesimo Anno* ; voir aussi *Lettre Cong. Conc.*

[8] G. Viance, *Croix* du 25 mars 1933.
[9] *Quadragesimo Anno*, éd. Spes, nos 113-115.
[1] *Croix* du 25 mars 1933.

Impérieusement, la justice réclame la reconnaissance effective des droits du travail. On objecte : « Cette reconnaissance se traduira pratiquement par des charges pécuniaires auxquelles il ne sera pas possible de faire face. » Si l'on prétend ajouter simplement ces charges nouvelles et *nécessaires* aux charges déjà existantes, peut-être. Mais non si des charges existantes on défalque, comme on le doit, celles qui *ne sont pas justifiées :* et il y en a.

D'abord celles où nous avons reconnu pur parasitisme social : les rémunérations indues attribuées à des administrateurs prête-nom ou à ces conseils, juridiques et autres, dont de récents scandales ont révélé la dispendieuse inutilité [2]. Honnêtement, cela ne se défend pas. Pas davantage les abus de la publicité. Certes, il en est une à laquelle la morale ne trouve rien à reprendre, et que servirait à telle maison très sérieuse de tenir à la disposition du public des produits excellents si elle n'avait aucun moyen de les faire connaître ? Mais sait-on qu'il se publie à Paris plus de 800 feuilles à périodicité variable qui vivent uniquement des subventions des agioteurs, et donc, en fin de compte, de pillage ? Sait-on que les milieux financiers, pour endormir l'opinion, s'attachent à obtenir, à prix d'or naturellement, le silence de la presse, arrivant à des résultats insoupçonnables, réussissant à étouffer totalement des événements particulièrement graves ? [3] Pourquoi s'arrêter en si bonne voie ? « Il n'est bruit dans le public, écrivait récemment C. A. R., que de l'achat par de puissants consortiums économiques, des grands quotidiens, français et étrangers, les plus connus par leur tenue intellectuelle. Le but est de s'assurer la maîtrise de l'opinion... Nous demandons seulement si les actionnaires ont été consultés sur cet emploi de *leur* argent ? Dans le cas contraire, de quel nom faut-il appeler cette opération ? [4] » On pourrait demander encore bien d'autres choses.

Qu'on n'aille pas, surtout, prétendre que ces réformes rendraient peu. Une telle appréciation ferait sourire, émanant d'hommes directement ou indirectement intéressés au maintien du *statu quo*. Ce n'était pas l'avis de M. Lesaché au terme de la consciencieuse enquête dont il présentait au Sénat les résultats, et son sentiment avait au moins le double mérite d'être indépendant et éclairé.

Dans une de ses dernières conférences à la Primatiale de Bordeaux, le P. Coulet n'a pas craint d'aborder un autre problème, que pose avec acuité chez nous le suréquipement industriel. « Que d'usines ont été construites ou agrandies pour échapper à l'impôt sur les bénéfices de guerre ! Que de magasins ont été coûteusement rénovés pour réduire l'impôt sur les bénéfices commerciaux ! [5] » On sait le résultat : impossibilité de tout écouler, stockage, inutilisation d'une partie plus ou moins considérable du matériel. Or, observe le P. Coulet,

« une des conceptions traditionnelles du capitalisme le porte à regarder l'argent investi dans une entreprise comme quelque chose d'intangible, qu'il faut avant tout protéger contre les risques, de quelques frais que cette *assurance* du capital puisse grever la production ; comme quelque chose aussi qui doit toujours être tenu pour réellement existant, aussi longtemps du moins que la faillite n'a pas manifesté sa disparition partielle ou totale ; comme quelque chose enfin qui doit nécessairement *rendre* ou *rapporter*. C'est ainsi, par exemple, que dans l'établissement du bilan capitaliste de la plupart des entreprises en chômage partiel, on fait peser sur la partie de l'entreprise en marche la charge des frais qui pèsent sur l'entreprise tout entière, y compris la rémunération du capital investi qui, de fait, ne travaille pas. En réalité, ce capital qui ne travaille plus, qui ne peut plus travailler, qui correspond à un suréquipement inutile et pratiquement inutilisable, c'est un capital perdu, c'est un capital qui doit être tenu pour inexistant, c'est un capital qui n'est pas *rentable*. Il faudrait que le capitalisme en prît son parti. Il a joué en misant sur le tableau de la production toujours plus grande. Il a perdu sa mise, en partie du moins. Il faudrait qu'il se résignât à l'abandonner. Comment ne serait-il pas tenté de chercher à la sauver en s'en prenant au travail, en demandant qu'on réduise les salaires et qu'on diminue ou qu'on supprime les charges sociales ? [6] »

Nous le demandons encore une fois, est-ce juste ? Que cela se fasse couramment n'est pas une raison pour le moraliste d'acquiescer. C'en est une pour tout esprit clairvoyant de s'inquiéter, si les réformes qui s'imposent ne se font pas à temps.

Qu'on pèse ces conclusions d'une étude très remarquée sur le péril bolcheviste, signée, on peut bien le dire, de la plus haute autorité en la matière. Après avoir montré les évêques du Canada et d'Allemagne travaillant à combattre le communisme, particulièrement menaçant en ces pays, par une application plus exacte des grandes encycliques pontificales, Mgr d'Herbigny écrivait : « Le libéralisme économique, qui déchristianise l'ouvrier et qui prétend séparer de la religion et de la morale les applications modernes de la vie économique, prépare et continue à favoriser les erreurs du communisme et ses horreurs [7]. » Qu'on ne s'y trompe pas : une conférence économique, fût-elle mondiale, durât-elle dix ans, si elle prétend remédier au *désordre établi* par des réformes purement techniques, trêve douanière ou

[2] Faut-il rappeler les plafonds vertigineux atteints par certains honoraires d'avocats, les versements « à valoir sur les honoraires » (!), etc. : pots de vin à peine camouflés ?

[3] *Journal Officiel*, loc. cit., p. 169.

[4] *Chronique sociale*, mars 1933, p. 172.

[5] Nous citons ici une conférence, d'ailleurs assez fortement teintée de libéralisme, donnée le 13 février dernier à Strasbourg par M. H. Morel-Journel, vice-président de la Chambre de Commerce de Lyon.

[6] « Les erreurs du Capitalisme » : *Dossiers de l'A. P.*, 25 mars 1933.

[7] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1933, p. 601.

autres (qui peuvent d'ailleurs être excellentes), doit fatalement échouer. C'est l'âme de la société qu'il faut soigner d'abord. Il y a, dans les conceptions dont vit le monde des affaires, quelque chose qui ne peut plus durer. La question qui se pose n'est pas de savoir s'il faut que cela change, mais bien *comment cela changera*. Le socialisme propose la contrainte extérieure, imposée par l'Etat, en vue d'un nivellement implacable, inquiétant à bien des titres ; l'Eglise, une réforme des âmes par la justice et la charité appuyées sur les lois naturelle et chrétienne. Il faut choisir. Franklin Roosevelt, tout protestant qu'il est, a mené *Quadragesimo Anno* en main la campagne qui l'a conduit à la présidence, et on sait qu'un groupe d'Israëlites américains, après une étude attentive du document pontifical, publia dans le *Brooklyn-Tablet* de New-York un article hautement admiratif. Quand Protestants et Israëlites commencent à répudier le libéralisme judéo-calviniste, aurons-nous la douleur et, disons-le aussi, l'humiliation de voir en France des catholiques s'y cramponner ?

5. — *Vers la libération par l'Action catholique*

Le problème est très grave.

Ne nous le dissimulons pas : en dépit de son irrémédiable décrépitude, il y a par le monde aujourd'hui recrudescence de libéralisme. Le monde des affaires se raidit contre ce qu'il lui plaît d'appeler du sentimentalisme, non par dessein arrêté de mal faire, mais d'abord du fait de l'entraînement, de la double fièvre du lucre et du jeu, par impossibilité aussi de concevoir autre chose que ce qui est, que ce qu'on a toujours vu. S'imagine-t-on qu'il n'y eut pas d'inquiétudes, de résistances, lorsque jadis on vit l'Eglise se mettre, prudemment certes, mais avec assurance, à saper l'esclavage, armature du monde antique ? Il en va de même aujourd'hui, quand elle s'en prend à la « dictature économique. »

Seulement, on peut et on doit se demander comment la masse des catholiques français a pu un temps se laisser compromettre en cette malheureuse aventure. Car enfin, même feuilletée par une main dépourvue de toute bienveillance, l'histoire n'a-t-elle pas fourni la preuve que le libéralisme ne nous est pas imputable, s'étant même constitué contre nous ? Ce n'était pas à dire, bien sûr, que de mauvais catholiques ne se fussent jamais trouvés parmi les profiteurs des abus libéraux. Mais dans l'ensemble, très certainement, les catholiques ont toujours été plus nombreux parmi les victimes que parmi les coupables, parce que la majeure partie du peuple fidèle est de condition médiocre et gagne rudement son pain. Cependant c'est un fait que rappelait récemment l'auteur de l'étude si justement remarquée sur *les Catholiques dans la vie publique* [8], l'opinion populaire place les catholiques dans la maison des riches, nous rendant solidairement responsables avec eux d'actes que ne peut en aucune manière justifier le respect, que nous professons en effet, du droit de propriété. C'est que la situation sociale se complique, chez nous, du fait de certaines particularités de notre histoire politique. « La foule des catholiques, petites gens sans fortune et de goûts simples, s'est laissé recruter par la richesse, sans autre motif que de suivre les défenseurs politiques de l'Eglise, et persuadée que toucher à l'ordre établi complice de la richesse est un attentat contre l'ordre même [9]. » Conséquence fatale de la politique des deux blocs qui nous fut jadis quasi imposée à une heure où nous n'avions pas le choix, mais qui nous a valu d'ailleurs tant de déboires, qui n'a pu « malgré un demi-siècle d'efforts nous assurer une paix religieuse offrant quelque sécurité. » En voici le résultat le plus clair, tel qu'il ressort d'un fait symptomatique relevé par la *Vie intellectuelle* [1] sous ce titre trop juste hélas ! *Le vrai scandale :*

« Qu'on puisse en plein Paris, devant 3.000 personnes assemblées, proclamer la carence de l'Eglise en face des deux problèmes qui bouleversent le monde actuel, — la crise du capitalisme et la crise du nationalisme, — que l'on voie dans l'Eglise le meilleur soutien du *mur d'argent* comme du *mur d'airain*, et qu'on dise cela comme un fait acquis, comme une évidence intrinsèque, sans que personne proteste à l'exception de quelques religieux qui par bonheur se trouvaient là, je dis que cela c'est un scandale... Que ces arguments puissent paraître vrais, et qu'on les donne comme monnaie courante, là est le scandale. »

Que servirait de le nier ? nous avons été victimes d'une déplorable équivoque. Violemment attaqués par les sectes antichrétiennes, au premier rang desquelles s'agitaient les meneurs socialistes, nous avons imprudemment donné notre confiance aux adversaires du socialisme, comme si les ennemis de nos ennemis étaient nécessairement nos amis. Et pourtant « *historia magistra vitæ* ». Eutychès combattait Nestorius et n'était pas plus catholique pour cela. Les libéraux combattent de même les socialistes : les uns au fond valent les autres, et l'Eglise ne les distingue que pour bien montrer en quoi les uns et les autres s'écartent de la saine raison et de l'Evangile. Elle l'a dit et répété, en vain, hélas ! par suite de ce que J. Maritain a justement appelé la « terrifiante inattention des catholiques » aux enseignements sociaux de l'Eglise. « La grande raison pour laquelle les masses se sont séparées de nous, a dit le cardinal Verdier, c'est que nous ne nous occupons pas assez de leur vie de travail. Nous avons laissé prendre par d'autres le souci des revendications populaires. » Pour quelles raisons le socialisme a-t-il la faveur des foules ? Certainement pas à cause de sa philosophie, principalement chez nous. Rappelons la

[8] Cf. *Ami* du 5 janvier 1933, p. 11 et s.

[9] *Op. cit.*, p. 17.

[1] 25 mars 1933.

remarque de M. G. Viance : le socialisme a toujours été un objet de scandale pour l'esprit français amoureux de logique, et l'asservissement dont nous menace le collectivisme répugne absolument à notre indépendance si ombrageuse. Mais d'autre part le socialisme s'insurge contre de criantes injustices, auxquelles s'accroche désespérément le libéralisme. Or, « on ne peut nier que parfois ses revendications ressemblent étonnamment à ce que demandent ceux qui veulent réformer la société selon les principes chrétiens [2]. » Supposons qu'excédées d'abus qui se prolongent, inquiètes de l'impuissance des dirigeants de l'économie libérale, les foules ne trouvent devant elles, en dehors d'eux, que des socialistes, que feront-elles, fatalement ? Les ouvriers ont le droit de se grouper en syndicats pour la défense de leurs intérêts. Or, sous l'influence du libéralisme, l'organisation syndicale a été combattue et le droit naturel d'association dénié à ceux-là qui en avaient le plus grand besoin, même dans certains milieux catholiques [3]. Si des ouvriers voulant se syndiquer ne trouvent à leur portée que des syndicats socialistes, on voit ce qui arrivera. Jaurès avait prévu les conséquences du « conservatisme » libéral : « Lorsque, déclarait-il, on se sera habitué, dans ce pays-ci, pour essayer de le discréditer, à attacher le mot de *socialisme* à toutes les réformes voulues par la démocratie, lorsqu'on aura habitué le pays à entendre que la limitation légale de la journée de travail est un acte exclusivement socialiste..., que l'organisation obligatoire et légale des retraites pour les travailleurs, ouvriers et paysans, est une conception du socialisme, lorsqu'on aura mis le mot de socialisme sur tout ce que le peuple veut, sur tout ce dont la République a besoin..., vous aurez décuplé les adhérents du parti socialiste [4]. » Ce jour-là, le tribun fut prophète. Oui : mais, qui l'a permis ?

Parlant en général de la crise sociale, M. Kellersohn, que nous avons déjà cité, estime que dans tous les pays, les grands coupables ont été la presse et les politiciens qui ont exploité les ignorances et mené à l'abîme. Encore convient-il d'ajouter que pratiquement les politiciens n'agissent sur l'opinion que par la presse, instrument pas toujours inconscient des basses œuvres du libéralisme. C'est ce qui se vérifie spécialement chez nous et du point de vue qui nous intéresse ici. Dans une étude où la sérénité de ton s'allie très heureusement à la force de la pensée, la *Vie intellectuelle* [5] nous présente sur ce sujet des réflexions qui font penser. Dès le début ces lignes retiennent l'attention : « Quand on observe l'activité du catholicisme dans le monde moderne, on est frappé du travail de purification opéré sur les éléments dont il dispose. Comme l'Eglise n'a jamais été aussi pure qu'aujourd'hui dans la vie des membres de sa hiérarchie et de son clergé, dans son aspect temporel, ainsi elle ne s'est jamais appliquée avec tant de soin à détacher ses moyens d'apostolat de l'humain et du mondain, à les mettre en garde contre la contagion du siècle. » Vrai du clergé, ce jugement le serait-il autant de tous les éléments entre lesquels se répartissent les « fidèles », et la responsabilité n'en incombe-t-elle pas pour une part à ce que l'auteur appelle, non sans raison, le mauvais « bon journal » ? [6]

Le repos dominical est un article fondamental du programme catholique, et aucun curé de paroisse ne manque une occasion de le rappeler à ses ouailles. Pourquoi les journaux à clientèle catholique se refusent-ils à protester contre le sabotage organisé de la loi qui le garantit ? [7].

Par pudeur, ou par habileté, on veut bien consacrer un article à une encyclique pontificale intéressant les questions sociales. Mais on compte sur le silence pour en faire ensuite oublier les enseignements. Ainsi traitera-t-on toujours de la crise économique dans un esprit effrontément libéral, et « les lecteurs socialistes ont été mieux instruits des grandes Encycliques que les lecteurs des journaux les plus en faveur auprès des catholiques. » — Les socialistes, objectera-t-on, en ont parlé d'une manière tendancieuse. — Alors raison de plus d'en parler catholiquement !

Et que dire de ces campagnes aussi sottes que vaines, dont la dernière, qui devait emporter l'adhésion du Sénat à l'abrogation des Assurances sociales, y recueillit tout juste *six voix ?* On a encore un peu plus ancré dans les masses l'idée d'un catholicisme hostile aux intérêts des petits. Beau résultat en vérité ! Si encore toute cette agitation était spontanée ! Mais M. Pierre Bayart, avec la haute autorité qui s'attache à son nom, savait bien qu'il ne s'attirerait aucun démenti, quand, parlant du *Consortium du Textile* de Roubaix-Tourcoing, il écrivait : « Ce n'est révéler aucun mystère que de dire que c'est le *Consortium* qui a été le siège principal de la campagne déchaînée depuis deux ans contre la loi des Assurances sociales [8]. » Au reste, désire-t-on un aveu explicite ? On le trouverait sous la plume de l'un des porte-paroles les plus écoutés de ceux qui s'appellent eux-mêmes les Nationaux, M. H. de Kérillis : « Les Nationaux sont en doctrine anti-

[2] *Quadragesimo Anno,* éd. Spes, n° 122.
[3] *Ibid.*, n° 33.
[4] Cité dans *Politique,* janvier 1928, p. 14.
[5] « Journal catholique ? » *Vie intellectuelle,* 25 avril et 10 mai 1933.

[6] Une dame du monde, et qui n'a certes pas l'esprit étroit, nous parlait récemment en termes assez sévères de certaines réunions mondaines organisées au profit des bonnes œuvres : ces sauteries charitables sont loin d'être toujours bienfaisantes, et les cocktails, où qu'ils soient pris, produisent toujours les mêmes effets sur le corps et sur l'âme. Cette dame pensait que certaines recensions de pièces de théâtre et de films et aussi certaines réclames n'étaient pas étrangères à la déformation des consciences chrétiennes. Avait-elle tort ?
[7] La *Vie catholique* du 1er mai l'a établi avec preuves irrécusables pour un cas précis, désignant nommément les grands magasins qui en avaient pris l'initiative. Elle n'a reçu aucune protestation.
[8] *Chronique sociale,* octobre 1930.

étatistes et libéraux-économistes [9]. » Au moins c'est franc. Seulement l'Eglise est favorable à une action, bien définie d'ailleurs, de l'Etat et condamne le libéralisme économique. Tout cela explique trop la résistance que nous avons si souvent rencontrée chez de braves gens à qui nous demandions d'abandonner tel « mauvais journal » : étaient-ils toujours sans excuse de ne vouloir pas de celui par lequel il leur aurait fallu le remplacer ?

Cependant, presse et politiciens s'inquiètent, réagissent. On en avait un témoignage curieux et fort instructif dans un article récent où M. Debû-Bridel [1] exprimait plus ou moins ouvertement des sentiments que d'autres se gardent bien d'avouer : « L'évolution de la politique du Vatican..., le trouble profond causé dans les consciences catholiques par la condamnation de l'*Action francaise*, ont singulièrement affaibli la Fédération (nationale catholique) en déchirant le monde catholique français en fractions dissidentes. » Ce sont les révoltés qui ont raison : singulière façon de défendre l'ordre. Mais au fait, de quel ordre s'agit-il ? On nous le donne à entendre dans le même article, quand on reproche à ceux qui suivent les directions de l'Eglise d'exercer des « ravages dans le monde catholique qui constituait jusqu'ici l'*épine dorsale des partis nationaux*, selon l'expression d'Emile Buré. » Il serait difficile de confesser plus ingénument que dans les « partis nationaux » les catholiques sont de brillants seconds. Comment certains ont-ils pu en prendre si aisément leur parti, c'est encore un coup du libéralisme. On affirme hautement la compétence de l'Eglise en matière de dogme et de sacrements : après quoi on proclame le catholique libre de toute autre obligation envers elle, ce qui permet de faire peser sur toute sa vie les dures contraintes d'une philosophie inhumaine en guerre avec sa foi. L'histoire nous dit quel joug intolérable on imposa jadis à l'Eglise de France sous le nom de *libertés gallicanes*. Eh bien ! cela, il faut le dire, c'est fini.

Car, rien ne servirait de le nier, il se fait chez nous en ce moment une fermentation qui prépare quelque chose. Sachant au nom de quels principes on s'en alarme, nous n'avons pas à nous en inquiéter. Accordons cependant qu'on n'a pas tort lorsqu'on se refuse à ramener telles controverses récentes à de simples divergences de vues sur le plus ou moins d'opportunité de telle mesure, de tel pacte. De ces divergences, il y en aura toujours, et quand elles se tiennent à la technique, chacun peut librement abonder en son sens, et l'Eglise se gardera bien de s'en mêler. Mais la technique suppose nécessairement une éthique. Or un chrétien n'a pas le droit de préférer Machiavel au Christ, et ne fut-ce pas une entreprise sacrilège que de vouloir — on l'a tenté — allier les deux ? « *Quæ conventio Christi ad Belial ?* »

Un exemple. Dans sa *Neuvième lettre sur la question scolaire*, le card. Verdier abordait courageusement le grave problème que pose devant la conscience chrétienne, et aujourd'hui plus que jamais, le devoir d'accorder l'amour de la patrie et celui de l'humanité. Et certes il avait bien le droit de rappeler que l'Eglise tient de ses origines, de sa mission, de ses institutions, de son histoire, de son œuvre vingt fois séculaire, tout ce qu'il lui faut pour résoudre ce problème. Pas un catholique n'oserait contester la valeur de cette grave affirmation qui en découle : « Un chapitre nouveau doit s'ajouter sans retard à notre enseignement moral et précisément sur la coexistence harmonieuse en chacun de nous de deux amours, celui de la Patrie et celui de l'humanité. » Simple rappel d'un *point essentiel de doctrine*, trop méconnu, hélas ! depuis ce qu'on a justement appelé la « désorganisation individualiste du XVIe siècle ». On sait avec quel soin tous ceux qui ont, à quelque titre, qualité pour parler au nom des catholiques de France, s'appliquent à éviter, en matière aussi délicate, ce qui pourrait froisser les susceptibilités légitimes du patriotisme chrétien, « source puissante de multiples vertus et d'actes d'héroïsme. » Ils ont raison de s'acquitter de ce devoir sans attendre qu'on leur en sache gré. L' « égoïsme sacré » dont on a essayé de faire une vertu reste ce qu'il est, égoïsme, et donc incompatible avec le christianisme qui est charité. Quels orages il peut soulever, la plus récente actualité ne le montre-t-elle pas ? Aussi le cardinal Liénart pouvait-il à bon droit flétrir ces calomnies lancées dans les ténèbres dans le but évident de « jeter la suspicion sur certains prêtres, certains évêques, certains prédicateurs [2]. » « Le monde issu des deux grandes révolutions de la Renaissance et de la Réforme a des dominantes spirituelles et culturelles nettement anticatholiques ;... sa philosophie est utilitaire, matérialiste ou hypocritement idéaliste ; sa politique est machiavélique ; son économie libérale et mécaniste. Le *monde bourgeois* a des pères qui ne sont pas les Pères de l'Eglise [3]. »

Seulement, et c'est ce qui explique la fermentation que nous constations tout à l'heure, « nous assistons actuellement à un événement historique dont l'importance est considérable : ce qu'on pourrait appeler la *diaspora* chrétienne, j'entends la famille ou collectivité temporelle chrétienne disséminée parmi les nations, disons, si l'on veut, le laïcat chrétien, commence à prendre une conscience explicite, réfléchie, délibérée à la fois de sa mission culturelle propre et de la réalité profonde

[9] *Echo de Paris*, 19 sept. 1932.

[1] *Revue Hebdomadaire*, 18 février 1933. On ne s'attend pas à nous voir relever les à peu près, confusions et imputations injustes qui émaillent ces pages. M. D.-B. n'est pas des nôtres, et il est des choses qu'on ne comprend guère à moins qu'on ne soit de la maison. Encore faut-il noter qu'A. Thibaudet, observateur du dehors lui aussi, fut autrement clairvoyant (cf. *Ami* du 26 janvier 1933).

[2] Allocution au clergé de Lille, 12 mai.

[3] J. Maritain, *loc. cit.*

de l'univers social comme tel [4]. » Les catholiques se ressouviennent qu'ils sont non l'épine dorsale d'un parti politique, mais la lumière du monde et le sel de la terre. Après l'asservissement du libéralisme, c'est l'heure de la liberté. Imagine-t-on l'Eglise laissant passer cette heure ?

Elle l'a saisie, grâce à Dieu, et avec quelle maîtrise ! Elle nous dit, non pas, certes : « Passez à gauche ! » mais bien : « Dégagez-vous à droite ! » Pour aller où ? Tout droit ! Ce sera difficile ? Comme tout commencement ou comme toute reprise, et au début, bien sûr, nous serons seuls. Mais c'est le moyen d'inspirer de nouveau confiance au monde, condition nécessaire pour qu'il recommence à nous suivre. Ce n'est d'ailleurs pas pour déconcerter l'Eglise, et Godefroid Kurth nous montra jadis comment elle se comporta toujours aux tournants de l'histoire : n'est-il pas évident que nous sommes à un ?

Hélas ! certains de ses enfants ont peine à lui faire confiance. Le monde le voit comme nous, mieux que nous peut-être : il s'en étonne. Plaignons-les : car ils souffrent. Prions pour eux : c'est charité, et s'ils prient eux-mêmes pour nous, on finira bien par se rejoindre. Mais gardons-nous surtout de leur jeter la pierre ! Il faudrait pour cela n'avoir jamais compris ce que représente de terrible ce retournement total de l'être qu'on appelle une conversion : « L'état d'un homme qu'on arracherait d'un seul coup de sa peau pour le planter dans un corps étranger, au milieu d'un monde inconnu, est la seule comparaison que je puisse trouver pour exprimer cet état de désarroi complet. » Celui qui écrit ces lignes se débattit : sa résistance dura quatre années. Pourtant, c'était Claudel et il n'avait que 18 ans. Soupçonnent-ils les drames intérieurs qui déchirent de nobles âmes, ceux qui s'impatientent de ne pouvoir entraîner tout le monde à leur pas ? Laissons à Dieu tout seul l'appréciation de la conduite des hommes et le jugement des consciences. Mais il est évident que jamais, par égard pour personne, on n'a le droit de pécher contre la lumière.

Nos lecteurs ont certainement gardé souvenir des jugements d'Albert Thibaudet sur les idées politiques en France : ils méritaient assez de retenir leur attention pour leur être plus que succinctement exposés [5]. On se rappelle en particulier ce qu'il disait de la *gérontocratie* de l'Eglise : « Il est exclu que l'on y considère la jeunesse comme une force de renouvellement... et qu'à ce titre on lui confie une fonction, on lui réserve un rôle. » Bien sûr ? D'autres portent un jugement exactement contraire, accusent l'Eglise de se départir de son antique sagesse, de ne plus faire cas de l'expérience, de paraître partager les illusions de ceux qui s'imaginent que le monde a commencé avec eux. Qu'il est donc difficile de contenter tout le monde ! La vérité, c'est que l'Eglise apprécie au plus haut point l'expérience, mais qu'elle n'entend pas la restreindre à quatre siècles, ayant conscience d'en avoir vécu vingt ; et c'est ainsi qu'elle se préoccupe de garder le contact avec la vie qui monte. Le P. Merklen le disait très justement dans un beau *Plaidoyer pour la jeunesse* [6] qui ne pouvait pas ne pas convaincre :

> « Si le passé doit servir de leçon, c'est l'avenir qui compte : les futurs occupants de la maison autant que ceux qui vont la quitter, ont leur mot à dire pour savoir comment il faut l'aménager. Dans les plans de la Providence, c'est à eux que reviennent avant tout ce rôle et cette responsabilité ; il peut y avoir de leur part présomption, précipitation, imprudence, il n'y a aucun manque de respect, aucune ingratitude à adapter des principes traditionnels à des circonstances modifiées ; les lois de la vie sont ici d'accord avec les desseins de Dieu. »

Or, et c'est par là que nous voulons finir, notre jeunesse catholique a entendu l'appel de l'Eglise. Elle a fait plus que le recevoir avec la déférence qui convenait. Elle y a répondu, elle y répond d'enthousiasme. Qu'aurait dit A. Thibaudet s'il avait assisté au Congrès de Lyon [7], la meilleure réponse qui pût être faite à son appréciation vraiment bien hasardeuse ? Nos jeunes, bien loin de s'inquiéter à la pensée de soumettre à la loi chrétienne toute leur vie, ont besoin de certitude, parce qu'ils sont des réalistes, et d'unité, parce qu'ils ne souffrent plus qu'on pense comme le Christ et qu'on agisse comme le monde. L'un d'eux l'a dit : ils sont allés à Lyon parce qu' « ils voulaient prendre conscience de la totalité de leur *catholicisme* et poser un acte qui engagerait leur jeunesse, leur avenir... Ils voulaient en finir avec la confusion des doctrines contradictoires et se tracer une route sûre parce que *catholique* [8]. » Ils ont la fierté de leur foi, et c'est ce qui les rend ombrageux quand ils voient que d'autres, qui la tiennent au fond en assez médiocre estime, tentent de l'exploiter pour des fins trop humaines. Ils savent que la vie où ils s'engagent n'est pas simple, que dans les divers ordres où leur activité aura à s'exercer, d'énormes difficultés les attendent ; mais ils savent aussi que le meilleur moyen de rendre ces difficultés tout à fait insolubles, c'est de les aborder, comme tant le font autour d'eux, sans principes ou avec des principes faux. Aussi sont-ils sûrs et *très sûrs* que le meilleur moyen de s'acquitter avec honneur de leurs devoirs multiples, individuels, familiaux et sociaux, professionnels, civiques, humains, c'est d'*agir* en tout *catholiquement*. L'Eglise les appelle à l'*Action catholique*. C'est tout juste s'ils ne répondent pas :

[4] *Ibid.*

[5] *Ami* du 26 janvier, p. 58 et s.

[6] *Croix*, 15 avril 1933.

[7] Nous reparlerons des idées après qu'aura été publié le Compte-rendu *in extenso*. Mais le seul fait de la réunion de dix mille jeunes catholiques autour de trois cardinaux et de vingt-quatre évêques, pour étudier à la lumière de la doctrine catholique et en confiante dépendance de la hiérarchie un des plus graves problèmes de l'heure : la conception chrétienne de la paix, ce fait avait déjà sa place marquée en cette Chronique.

[8] L.-M. Georges, *Vie catholique*, 29 avril 1933.

« Enfin ! » La déférence les en empêche. La justice le leur interdirait ; si le mot d'ordre n'est pas venu plus tôt, c'est que ç'aurait été trop tôt. La réflexion, passé peut-être un premier mouvement de surprise, nous permettra d'en bénir Dieu sans arrière-pensée, du fond du cœur. Car enfin, que sont-elles donc ces floraisons nouvelles, sinon le prix dont Dieu veut bien payer tant de sacrifices accumulés qui ne pouvaient rester sans récompense? Sacrifices de la génération héroïque des aînés emportés dans la tourmente, qui promettaient beaucoup quand la mort vint les prendre, dont la disparition put paraître, un moment, la dernière et non pas la moindre des disgrâces : ils avaient le temps de transmettre la flamme. Sacrifices aussi, ne l'oublions pas, des prêtres admirables qui aux années terribles des *décrets* et des *lois* ne voulurent pas désespérer, encore qu'il leur fût impossible de découvrir de quelque côté que ce soit, le moindre signe annonciateur d'un renouveau. Ils se seraient estimés heureux d'une incompréhension moins affligeante, d'un retour ébauché à quelques pratiques religieuses. Or voici que, brûlant les étapes, les jeunes, l'avenir, entendent faire revivre, en l'adaptant bien sûr aux conditions nouvelles du monde, la Chrétienté qu'on croyait abolie pour jamais. L'abbé Bergey a raison : l'Eglise ne regrettera pas de leur avoir, prolongeant le geste du Maître, redit avec une assurance qu'elle tient de Lui : « *Adolescens, tibi dico, surge !* » Jeunesse, lève-toi !

§ II. — Bibliographie

Dans l'article de la *Revue des Deux Mondes* que nous avons eu déjà occasion de citer, Mgr d'Herbigny parle du retentissement de la *Semaine Sociale de Lille* en Russie rouge. Citons à titre d'échantillon littéraire ces lignes de l'*Antireligioznik :* « Après des rapports comme ceux du professeur Duthoit (longuement analysé), la cléricaille française entraîne à la suite de Pie XI les économistes cléricalisants qui s'en vont coopérer avec elle dans l'Action catholique... Elle essaie de défendre contre le prolétariat mondial le capitalisme et la bourgeoisie. » Gros mots à part, voilà qui signifie assez clairement qu'on a fort bien saisi en U. R. S. S. le rapport étroit qui unit apostolat social et Action catholique, et aussi qu'on en redoute le succès. Voilà qui suffirait peut-être à justifier, s'il en était encore besoin, les catholiques sociaux de l'imputation absurde de tendances socialistes ; et voilà, puisque certains blâmes valent des éloges, qui peut valoir quelques lecteurs de plus au Compte-Rendu *in extenso* des cours et conférences de Lille. Il vient de paraître sous ce titre : *Le désordre de l'Economie internationale et la pensée chrétienne* [9]. Disons sans hésiter qu'on chercherait en vain ailleurs une étude aussi pénétrante et aussi complète, aussi exacte et aussi équitable, sur la Crise économique mondiale. La 24e Session des Semaines Sociales mérite l'éloge que faisait des autres Albert Thomas en 1926, quand il y voyait « les manifestations les plus vivantes de l'effort de propagande et d'enseignement sur les problèmes sociaux. »

[9] A la *Chronique sociale de France* et chez Gabalda, fort in-8 de 606 p., 30 f., franco 31 f. 75.

Redisons-le une fois de plus : on ne résume pas de tels travaux. C'est déjà tâche assez complexe d'en donner une idée, et là se borne toute notre ambition.

Du cours magistral de M. E. Duthoit retenons ces lignes qui exposent la méthode suivie par tous les professeurs de la Semaine et permettent d'en apprécier la qualité : « Elle consiste à partir des faits observables et à éclairer l'enseignement qui s'en dégage des lumières que nous donne la doctrine de l'Eglise. » On remonte « du désordre à l'ordre, tout en notant, à travers les ruines qui accablent le monde, plus d'un point d'émergence de cet ordre qui renaîtrait totalement si était écoutée par tous les hommes de bonne volonté la consigne que répète sans se lasser l'Eglise aux individus et aux peuples : servir, les yeux tournés vers l'unité, comme vers un idéal, le bien commun qui la réalise. » Rien donc ici du parti pris de plier les faits à des systèmes préconçus et sacrosaints, plus intangibles qu'une révélation parce que l'orgueil des hommes s'y agrippe ; mais une enquête aussi patiente et consciencieuse qu'intelligente et instructive. Ne parlons pas non plus d'optimisme ni de pessimisme, étiquettes commodes dont on a vraiment trop abusé ; on voit et on dit ce qui est, tout ce qui est, le bien comme le mal, avec la même loyauté courageuse. Et les travaux ont beau être signés de noms divers, chaque maître ayant exploré, dans le champ si vaste des réalités économiques, la partie qui lui est le plus familière, c'est vraiment une œuvre très homogène, par suite très aisément utilisable qui nous est offerte ici. Qu'on en juge plutôt.

La crise présente n'est pas la première qu'aient pu observer les économistes. Mais quoi qu'en disent certains, ce n'est pas une crise comme les autres : son universalité, son extension à tous les ordres de la production, un chômage et un stockage sans précédents en sont bien la preuve. Pourtant, quand il s'agit d'en déterminer la cause, on ne s'entend pas du tout. — Voilà, clament les uns, à quoi devaient aboutir les immixtions injustifiées de l'Etat ! — Non pas, répliquent les autres, mais bien les abus d'une liberté qui, livrée à elle-même, ne peut aller qu'à l'anarchie ! — Cependant les nations productrices s'opposent avec une violence sans cesse accrue, tout en reconnaissant leur interdépendance économique. Chacune veut se suffire à elle-même et vendre encore un excédent aux autres. D'où l'échec des efforts tentés déjà pour remettre de l'ordre dans la vie économique.

S'imaginer en effet qu'on puisse réformer sans un bon principe actif d'équilibre, d'ordre moral, commandant la technique, ce serait folie pure. Le régime capitaliste propose la libre recherche du profit individuel. Dans une des leçons les plus lumineuses de la semaine, le P. Desbuquois montre que ce principe devait conduire au déséquilibre entre la production et la consommation, qu'en fait il a causé depuis cent-vingt ans les crises cycliques qui préparèrent la Grande Crise, et que l'illogisme du régime capitaliste lui-même recourant à l'Etat pour être protégé est bien la preuve irréfutable de l'infirmité de la liberté sans discipline [1]. Il conclut en deux mots, mais qui sont de poids : « sacrifice et discipline. »

Le socialisme, on le sait, a lui aussi des prétentions réformistes : elle ne sont pas plus justifiées. Qu'il ait la partie belle tant qu'il ne s'agit que de

[1] Notons en passant que le P. D. est pleinement d'accord avec le P. Coulet pour dénoncer l'injustice du capitalisme sacrifiant les *nécessités vitales* du personnel à la rémunération du capital investi dans le matériel inactif.